

RÉGIE PERSONNALISÉE DE L'ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État
le

2018-2

**Délibération du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École du Breuil
Séance du 17 décembre 2018**

Objet : Choix de la méthode de vote du budget de la régie personnalisée École Du Breuil

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2221-1 à L.2221-10, R. 2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

Vu les statuts de la régie personnalisée École Du Breuil ;

Sur proposition de la Présidente du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article 1 : Les budgets primitifs de la régie personnalisée École Du Breuil, pour les exercices 2018 et suivants, seront votés par nature de recette et de dépense.